

Les apports des Congrès des notaires de France au droit

Près de 130 textes législatifs et règlementaires inspirés des Congrès des notaires de France



Thierry Delesalle Président de l'Association du Congrès des Notaires de France



Elisabeth Dupart-Lamblin Déléguée générale de l'Association du Congrès des Notaires de France

Quelle est la contribution des Congrès des notaires de France à l'évolution et à la pratique du Droit ?

Se plonger dans l'inventaire des contributions du Congrès des notaires équivaut à suivre l'évolution des règles qui régissent la société française.

L'on apprend rapidement que le Congrès des notaires de France né en 1891 est l'un des plus anciens congrès professionnels au monde et le plus ancien d'Europe, qu'il est un congrès à objet scientifique et qu'il est devenu, au fil de son histoire, l'un des plus influents français.

La recherche constante d'améliorations de la vie du plus grand nombre de citoyens et d'entreprises le place dans les organisations les plus avancées dans ce qu'il est convenu d'appeler les principes de responsabilité sociétale, sociale et environnementale¹.

Les Rapports, socle de la réflexion de chaque édition de congrès forment au fil du temps un impressionnant corpus d'ingénierie notariale. Les milliers de propositions de clauses, de cas pratiques, de conseils pragmatiques et opérationnels, de références juridiques en font une mine d'informations juridiques à la portée de tous les professionnels².

 $^{^{\}rm 1}$ Cf. le développement à la fin de cet article.

² Les rapports sont disponibles en ligne sur <u>www.congresdesnotaires.fr</u> et sur le Portail des cinq Cridon, en papier auprès des bibliothèques des Universités de droit françaises ou sur commande à l'Association Congrès des notaires de France.

Les propositions issues des analyses des Rapports sont le fruit de processus longs et intenses d'élaboration concertée avec les experts reconnus des matières étudiées et les organisations publiques et privées légitimes selon les sujets. Les propositions sont présentées au Conseil Supérieur du Notariat qui dispose d'un droit de regard politique avant d'être discutées et votées lors du Congrès. Leur maturité et la recherche d'équilibre qui les sous-tend leur confèrent la force d'inspirer régulièrement des réformes.

I - Les propositions des notaires qui ont inspiré le législateur

Les travaux du Congrès des notaires de France sont une source d'évolution du droit. Le Congrès des notaires de France est à l'origine de 128 textes de nature législative, réglementaire et jurisprudentielle, dont cent lois, près de quinze décrets, neuf ordonnances, deux DDOEF (diverses dispositions d'ordre économique et financier), un arrêté, une contribution à un règlement du Parlement européen et du Conseil, et une instruction administrative.

« Dans sa vocation initiale, le Congrès était appelé à débattre des seules questions touchant aux intérêts matériels et moraux de la profession. Très vite, les congrès abordèrent les thèmes juridiques généraux parallèlement aux problèmes professionnels »³. Il propose et adopte en 1950 la création d'une assemblée (qui deviendra l'Assemblée de liaison des Notaires de France) dédiée aux questions d'organisation internes de la profession afin de dédier son objet à l'étude du droit notarial au sens large.

Parmi les avancées légales proposées par le Congrès des notaires et mises en œuvre par les pouvoirs publics, on peut citer dans le domaine immobilier, par exemple, les ventes d'immeubles sur plan qui sont issues du congrès de 1963 et qui permettent de devenir propriétaire avant la fin de la construction. On peut citer également l'encadrement de la vente d'immeubles à rénover ou encore l'accès plus facile à la propriété de son logement depuis que les dispositions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro ont été revues par le législateur après le congrès de 2003.

Dans le domaine de l'immobilier toujours, la copropriété est née avant la loi de 1965 qui l'encadre sur le plan législatif : elle avait été inventée et mise en place par les notaires. Il en va de même des clauses d'indexation sur les prix, qui permettent de préserver le pouvoir d'achat en se prémunissant de l'inflation, et qui sont aujourd'hui généralisées, ou bien de la donation au dernier vivant qui réserve au conjoint survivant une part plus importante de l'héritage que celle prévue par la loi en l'absence d'acte, créée par la pratique notariale.

Dans les années 1970, un notaire a imaginé la division en volume (entre espaces publics et privés notamment), pour faciliter la construction du quartier de la Défense. La promesse unilatérale de vente est aussi une création de la pratique notariale, ainsi que la « purge amiable » des hypothèques qui permet de vendre à l'amiable un bien immobilier grevé de créances hypothécaires supérieures au prix. Toutes ces innovations de

-

³ Propos de Pierre CATALA, « Histoire des congrès 1891 – 2004 »

l'ingénierie notariale, et bien d'autres, ont été confirmées par la jurisprudence ou traduites dans les textes législatifs.

En matière de droit de la famille, deux autres exemples : le régime du PACS a été profondément rénové en 2006 à la suite des propositions du congrès de 2004. La loi de 2008 sur le patrimoine des personnes placées en curatelle et en tutelle a retenu deux propositions de notre congrès de 2006 : doter les personnes vulnérables d'un statut personnel et renverser le principe d'incapacité en présumant que ces personnes ont en règle générale la capacité, malgré leurs difficultés mentales, à donner.

Dans le droit des affaires, 15 congrès ont été consacrés au droit de l'entreprise et sont sources de droit. L'on citera deux exemples : l'insaisissabilité automatique de la résidence principale du chef d'entreprise votée durant le congrès de 2014 et adoptée dans la loi de croissance dite « Loi Macron » de 2015 ; et les propositions du congrès de 1983 clarifiant le statut de l'artisan, du commerçant et du gérant de SARL ont été reprises dans huit lois et décrets entre 1983 et 1989.

La profession a consacré une édition de congrès au monde associatif en 1996. L'on doit à ce congrès, la clarification du régime fiscal des associations et l'acceptation des legs par ces dernières.

Dans le champ du droit public, quatre propositions du 109e congrès de Lyon en 2013 consacré aux propriétés publiques ont été reprises : l'extension du déclassement par anticipation aux collectivités territoriales, la sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public par le droit de présentation d'un successeur et le fonds de commerce sur domaine public, la publication du procès-verbal de mise à disposition des biens consécutifs à un transfert de compétence.

Les amateurs souhaitant approfondir leurs connaissances des suites des congrès le pourront en consultant le tableau de synthèse des suites législatives et règlementaires ciaprès actualisé aimablement par Pierre Tarrade, notaire à Paris et rapporteur général du 115e Congrès 2019 et la thèse de Jacques Charlin (notaire à Lyon) intitulée « La participation du notaire à la création de la règle de droit » parue en 1981, Prix de thèse du Conseil supérieur du notariat 1983.

II - Une organisation révisée en 2020

La préparation d'un Congrès des notaires, débute deux années à l'avance. Elle est confiée à une quinzaine de notaires bénévoles organisés en commissions et en un directoire, accompagnés par les salariés de l'Association Congrès des Notaires de France, organisatrice du Congrès. L'équipe est pilotée par le président du congrès, épaulée par un rapporteur général, tous deux notaires également. La préparation mobilise 1 400 jours de travail bénévole auxquels viennent s'ajouter celui des salariés et des prestataires. En chiffres, cela donne : autour de 4 500 participants, entre 20 et 30 cours, 5 plénières, 60 intervenants, 50 entreprises prestataires, 140 exposants (900 personnels), 300 étudiants, 80 journalistes, 10 000 repas servis, 8 000 nuitées réservées, 9 excursions organisées, 17 tonnes de matériels triés et valorisés, 20 000 m² aménagés en une ville éphémère durant 3 jours.

L'organisation matérielle s'est transformée en 2020 à la faveur d'une analyse de performance accélérée par la pandémie menaçant la participation des publics en présentiel.

En premier lieu, notre congrès devait bénéficier du phénomène d'avènement des plateformes digitales et permettre au plus grand nombre d'accéder à sa prodigieuse richesse intellectuelle. La plateforme du Congrès des notaires de France et le site <u>Rapportcongresdesnotaires.fr</u> sont nés. Étudiants, universitaires, professionnels y accèdent en direct ou en replay.

Parallèlement, nous avons révisé les formats du Congrès après avoir sondé les attentes : attente d'une réflexion contributive au débat public faisant avancer notre société ; attente de formation professionnelle améliorant la pratique quotidienne ; attente de (re)trouver du sens et de la confraternité professionnelle. Le Congrès des notaires offre désormais tout cela.

Enfin, nous avons appris à travailler en étant plus respectueux de notre impact sur les hommes et l'environnement, transformant notre activité sous le respect des engagements dits de responsabilité sociale, sociétale, économique et écologique. Les travaux de nos Congrès ont toujours recherché l'amélioration de la vie de la population, et en particulier de minorités (jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, défavorisés...). L'organisation, en revanche, a longtemps été conduite dans une préoccupation d'efficacité mais un souci inégal de son impact. Nous avons pris conscience qu'à son échelle, le Congrès génère un volume non négligeable d'impacts. En changeant nos habitudes et en prenant chaque décision en tenant compte du mode de conception des services et des produits achetés, en faisant des choix affirmés d'écologie, de partenaires impliqués, nous avons révisé l'ensemble de nos achats et de notre gestion. 36 actions ont été conduites. C'est une révolution autant qu'un motif de fierté : 92 % des exposants y sont sensibles et souhaitent poursuivre.

* *

En tant que citoyens, nous ressentons être parvenus au bout d'un cycle. Un mouvement d'interrogations et de changements secouent les démocraties. Sans être prétentieux, tout ce qui permet de contribuer au débat public est utile et vertueux. En menant ces réflexions sur le très long terme au seul bénéfice des citoyens, au terme d'un processus d'analyse rigoureux, neutre, humain et équilibré, le notariat, notamment à travers son Congrès, exerce une mission sociale et sociétale juste, impartiale, raisonnable et durable au cœur de sa raison d'être.

Être un temps de réflexion altruiste, un temps de formation et d'échanges ouvert d'intérêt général fait du Congrès des notaires de France un espace rare de pensée et de cohésion. Nombreux sont celles et ceux qui cherchent du sens à leur activité, de la motivation.

Participer à un congrès est une occasion sans équivalent de s'élever, de se former, de vivre un moment d'intelligence collective et de revenir plus ouvert, plus attentif, plus agile, plus humain.



128 suites législatives et règlementaires inspirées par les propositions des CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE de 1953 à 2020



Thierry Delesalle Président de l'Association du Congrès des Notaires de France



Pierre Tarrade Notaire à Paris et rapporteur général du 115° Congrès des notaires de France

Date d'actualisation : septembre 2023

			Proposition du		Textes lé et règlem		
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
2020	116° Congrès de Paris	Protéger les vulnérables, les proches, le logement, les droits	Rendre obligatoire le diagnostic technique global lors de la vente d'un bien immobilier		Loi Climat et résilience n° 2021- 1104 du 22 août 2021 a rendu progressivement obligatoire dans les immeubles en copropriété le Plan Pluri Annuel de Travaux (PPT), nécessitant un diagnostic global (DTG)		Modification article 14-2 de la Loi du 10 juillet 1965
2017	113° Congrès de Lille	#Familles #Solidarités #Numérique	Pour une clarification des conditions d'ouverture de l'habilitation familiale	Habilitation familiale	Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation pour la justice, article 29		494-1 du code civil
2016	112° Congrès de Nantes	La propriété immobilière, entre liberté et contraintes	Actions personnelles en copropriété : pour une réduction des délais d'exercice et un renforcement de la sécurité juridique	Réduction à 5 ans du délai des actions personnelles en copropriété	Loi Elan n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, article 213		2224 du code civil
2015	111° Congrès de Strasbourg	La sécurité juridique : un défi authentique	Restaurer la force obligatoire de la promesse unilatérale de vente et la sécuriser par un droit réel		Modification de l'ancien article 1124 sur la force obligatoire de l'engagement du promettant (= adoptée lors de la réforme du droit des obligations en cf loi n° 2018- 287 du 20 avril 2018 ratifiant l'ordonnance réformant le droit des obligations modifiant le texte de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des obligations)		
			Sécuriser la vente immobilière par un droit du notaire a la consultation directe des fichiers immobiliers		générale des fin (DGFIP) donne immobilier au nom de « Accès o cher immobilier	017: La direction nances publiques accès au fichier notariat sous le des notaires au firs (ANF) déployé 2023.	
			Insaisissabilité automatique de la résidence principale		Loi Macron n° 202 2015 pour la crois: l'égalité des chanc article	sance, l'activité et ces économiques,	L. 526-1 du code de commerce
			Démission d'office du dirigeant vulnérable	Révocation du gérant unique	Loi Soilihi n° 1 19 juillet 2019, de clarification et d' droit des socié	simplification, de actualisation du	L. 223-27 du code de commerce
2014	110° Congrès de Marseille	Vie professionnelle et famille, place au contrat	Reconnaissance légale des clauses conférant tous les droits de vote à l'usufruitier de droits sociaux	Convocation de l'usufruitier à toutes les décisions	Loi Soilihi nº ː 19 juillet 2019, de clarification et d' droit des socié	simplification, de actualisation du	1844 du code civil
			Extension des possibilités d'apporter à une société holding, les titres couverts par un engagement de conservation « Dutreil »	Fonds de pérennité	Loi Pacte n°2019 2019 – article 17 787B i	7) dans l'article	787 B du CGI

			Proposition du		Textes législatifs et règlementaires	
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : Total des décrets : 16	Codes
	109° Congrès de	ès de Quels contrats pour	L'extension du déclassement par anticipation aux collectivités territoriales	Déclassement par anticipation	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, article 35	L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
	Lyon	quels projets ?	Sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public	Droit de présentation d'un successeur	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, article 71	L. 2224-18-1 du code général des collectivités territoriales
2013			Sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public	Fonds de commerce sur domaine public	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, article 72	L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
		Propriétés publiques : Quels contrats pour quels projets ? Publication du procès-verbal de mise à dispositio des biens consécutifs à un transfert de compétence			Rép. Min. 38374, Larrivé (JOAN 11/08/2015, p. 6180) sur l'appréciation de la Chancellerie sur cette proposition : « s'agissant de contraintes nouvelles pour les collectivités territoriales, l'évolution proposée rend nécessaire une réflexion impliquant tous les acteurs concernés. » réflexion impliquant tous les acteurs concernés	
2012	108° Congrès de Montpellier	La transmission	Adapter le formalisme du testament authentique	Le testament authentique pour tous	Loi n° 2015-177 du 16 février 2015, article 3	972 du code civil
			Plaidoyer pour l'agent des suretés - pour une réécriture	Agent des sûretés	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, article 117	2328-1 du code civil
2011	107° Congrès de Cannes		de l'article 2328-1 du code civil		L'Ordonnance n°2017-748 du 4 mai 2017 a abrogé l'article 2328-1 du code civil et a instauré les articles 2488-6 à 2488-12 du code civil	2488-6 à 2488- 12 du code civil
			La subrogation et les accessoires	Accessoires garantis par l'inscription d'origine	Ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés	2417 du code civil
2010	106° Congrès de Bordeaux	Couples, patrimoine : les défis de la vie à 2	Pour un échange dématérialisé systématique entre l'état civil et les notaires	Échange dématérialisé de données d'état civil	Décret 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil et arrêté du 23 décembre 2011 (système COMEDEC)	
	105°	Propriétés	Améliorer le régime juridique du bail cessible hors cadre familial		Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, article 46	L.418-2 du code rural et de la pêche maritime
2009	Congrès de Lille	incorporelles	Réduire le délai d'indisponibilité du prix de cession d'un fonds de commerce	Durée du séquestre	Loi Warsmann n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, article 3	201 du CGI

			Proposition du	B	Textes le et règlen			
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes	
			Réputer non écrites les clauses contraires aux	Clause non écrite	Loi Pinel nº 2014, a	4-626 du 18 juin rticle 6	L. 145-15 du code de commerce	
2009	105º Congrès de Lille	Propriétés incorporelles	dispositions d'ordre public du statut des baux commerciaux	Cession du bail		4-626 du 18 juin rticle 6	L. 145-16 du code de commerce	
			Clarifier la fin du bail dérogatoire	Bail dérogatoire		4-626 du 18 juin rticle 3	L. 145-5 du code de commerce	
2008	104º Congrès de Nice	Développement durable, un défi pour le droit	Responsabilité environnementale des groupes de sociétés		12 juillet 2010 po national pour l'	n° 2010-788 du rtant engagement environnement, 217, 1		
	103°		Pour une extension du champ d'application de l'article L. 2141-2 du CG3P aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics	Déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public	transparence, à la lutte contre la		L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques	
2007		La division de l'immeuble	La publication du cahier des charges du lotissement comme condition de sa permanence	Opposabilité du cahier des charges	Loi Alur n° 2014 2014 pour l'accès urbanisme rén		L. 442-9 du code de l'urbanisme	
			La reconnaissance d'une possible scission en volumes d'un immeuble en copropriété	Scission en volumes	Loi Alur n° 2014 2014 pour l'accès urbanisme rén			
			Pour une reconnaissance générale et adaptée	Acceptation de la succession par un créancier personnel	,	du 23 juin 2006 icles 779 et 1048 e civil)	779 du code civil	
			des libéralités graduelles.	Libéralités	Loi n° 2006-728 (modifiant les art du cod	icles 779 et 1048	1049 du cada	
	4020		Pour une pratique plus souple des libéralités résiduelles.	graduelles		du 23 juin 2006 iicles 779 et 1048 e civil)	1048 du code civil	
2006	Congrès de Strasbourg		Pour l'adoption d'une réforme du droit des personnes protégées.	Protection des	Loi n° 2007-308 portant réforme juridique des ma l'article 476 (de la protection ajeurs modifiant	476 du code civil	
			Pour un statut personnel de la personne protégée	personnes vulnérables	juridique des m	de la protection	415 du code civil	
		Pour une capacité élargie du majeur en tutelle à donner		Actes d'administration et actes de disposition	22 décembre 200 de gestion du p personnes placée	008-1484 du 8 relatif aux actes patrimoine des es en curatelle ou atelle		

			Proposition du		Textes lo et règlen		
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
2006	102° Congrès de Strasbourg	Les personnes vulnérables	Publicité adaptée du mandat de protection future	Registre spécial mandat de protection future	Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement		477-1 du code civil
			Liberté testamentaire	Témoins présents au testament	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 articles 9 et 16		980 du code civil
			Suppression de la condition de nationalité française imposée par l'article 980 du code civil	Nationalité	Loi nº 2006-728 articles	du 23 juin 2006 9 et 16	980 du code civil
2005	101º Congrès de Nantes	Les familles sans frontières en Europe : Mythe ou réalité ?	Adoption d'un certificat d'héritier européen	Certificat d'héritier européen		n° 650/2012 du éen et du Conseil 012, article 62	
			Testateur ou disposant : choix de la loi applicable		Règlement UE 1 Parlement europ du 4 juil		
			Pour un notaire rédacteur certificateur du titre exécutoire européen		Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016 relatif au divorce prévu à l'article 229-1 du code civil et à diverses dispositions en matière successorale, article 2		509-3 du code de Procédure civile
			PACS : un contrat solennel		portant réforme d	du 23 juin 2006 les successions et és, article 26	515-3 du code civil
2004	100° Congrès de Paris	e Code civil : Les défis d'un nouveau siècle	PACS : un régime patrimonial à réformer		Loi n° 2006-728 portant réforme d des libéralit	les successions et	515-5 du code civil
			Renonciation à l'action en réduction de l'article 930, alinéa 2 du code civil	Renonciation anticipée à l'action en réduction	Loi n° 2006-728 consacrant la RA anticipée à l'actio modifiant l'article	AR (renonciation n en réduction) et	929 du code civil
			Le statut de la rénovation	Règles générales de rénovation d'immeubles	2006 portant eng	-872 du 13 juillet agement national ent, article 80	L. 111-6-2-1 et s. code de la construction et de l'habitation
	99e		La sécurité – Les prescriptions des actions se rapportant à la vente d'immeuble à rénover		16 décembre 200	008-1338 du 8 relatif à la vente énover, article 1	
2003	Congrès de Deauville	ngrès de La vente d'immeuble	L'équilibre maintien de la faculté de stipuler une clause de non-garantie des vices cachés		17 février 2005 n° 2006-406 d	le 1648 du code	1648 du code civil
			Création d'un certificat de conformité de la remise en état des anciennes installations classées		modifiant L 512	cembre 2020,	L 512-12-1 du code de l'environnement

			Proposition du			égislatifs 1entaires	
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
			La sécurité – Le lotissement (Proposition visant la suppression pure et simple de l'article R. 315-44-1 du code de l'urbanisme)			-18 du 5 janvier rticle 13	Abrogation de l'article R. 315- 44-1 du code de l'urbanisme par le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007
			Vers une cohérence des diagnostics actuels et futurs		Regroupés dans le DDT à l'article L271-4 du CCH – Ord. N°2005-655, 8 juin 2005 ; loi n° 2006-872, 13 juill. 2006 Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, article 79		L271-4 du CCH
			La compétence des diagnostiqueurs immobiliers professionnels (justification)				L. 271-6 du code la consommation
			Substitution de l'exploitant par le propriétaire pour			1004 du 18 août orticle 1	R. 512-76 et s. code de l'environnement
			remise en l'état du site	Tiers demandeur	Loi Alur n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, article 173		L. 512-21, I du code de l'environnement
			Création d'un certificat de conformité de la remise en état des anciennes installations classées		Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 26		R. 512-66-1 du code de l'environnement
			Avant-contrat et diagnostics techniques			005-655 du 8 juin rticle 18	L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation
			Accéder plus facilement à la propriété de son logement	Élargissement des conditions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro	1484 du 30 de	de 2005 n° 2004- ccembre 2004, le 93	244 quater J du CGI
			L'impossibilité de remettre en cause la situation administrative des immeubles existants au-delà d'un certain délai (10 ans)		Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006, article 9		L. 111-12 du code de l'urbanisme
			Suppression du régime spécial de la taxe professionnelle pour les professions libérales		Loi de finances 2003 n° 2002-1575 du 30 décembre 2002, article 84 Loi Dutreil n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique, article 42		1467 du CGI
2002	98º Congrès de Cannes	Le patrimoine professionnel	Déductibilité des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de titres d'une société soumise à l'IS				199 terdecies 0 B du CGI.
			Proportionnalité des engagements de caution		2003 pour l'initia	03-721 du 1 ^{er} août Itive économique, le 11	L. 341-4 du code de la consommation

			Proposition du	511.11.1	Textes lo et règlen	égislatifs ientaires	
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
			Exonération de l'ISF des titres de société faisant l'objet d'un pacte de conservation		Loi Dutreil n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique, article 47		885 I bis du CGI
			Insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur		Loi Macron du 7 août 2015 a transformé l'insaisissabilité contractuelle en insaisissabilité de plein droit		
2001	97° Congrès de Montpellier	Les collectivités locales	Simplification de la réglementation de l'avis des domaines			2001-1168 du 2001, article 23	Abrogation des articles 18 et 19 du code du domaine de l'État
	Monepemer		Servitudes sur des terrains pollués			27 février 2002 lémocratie de article 149	L. 515-12 code de l'environnement.
2001	97° Congrès de Montpellier	Les collectivités locales	Bail emphytéotique	Bail emphytéotique administratif	d'orientation et d	du 29 août 2002 e programmation atérieure, article 3	L. 1311-2 CGCT
			La cession des valeurs mobilières et le paiement différé des droits		RM du 31 n	nars 2003.7	
2000	96° Congrès de Lille	Le patrimoine du 21º siècle	Réactualisation du barème fiscal de l'usufruit			oour 2004 n° 03- cembre 2003, le 19	669 du CGI
			Donation-partage transgénérationnelle			du 23 juin 2006 les successions et és, article 22	1075-1 code civil
1999	95° Congrès de Marseille	Demain la famille	Amélioration des droits du conjoint survivant et des enfants adultérins		2001 relative aux	5 du 3 décembre droits du conjoint enfants adultérins	731 à 758-5 du code civil
			Intégration des nouveaux supports de l'écrit	Preuve et signature électronique.	portant adaptati preuve aux te l'information		1316-4 du code civil
1998	94° Congrès de Lyon	Le contrat contractuelle et sécurité juridique	Préconisation de l'introduction dans le Code civil d'un mandat sur l'incapacité future		Loi 2007-308 d	lu 5 mars 2007	
		clause compromissoire dans les contrats	compromissoire dans les contrats relatifs à une activité			1-420 du 15 mai ticle 126	2061 du code civil
1005	93e	L'investissement	Aménagement du régime du bail à relative à la lutte contre les réhabilitation exclusions, article 49		33 quinquies du CGI		
1997	Congrès de Strasbourg	immobilier	Possibilité pour le maire de faire appel devant le ministre			7 du 9 mai 1995, cle 3	R. 421-38-4 du code de l'urbanisme

. ,			Proposition du		Textes lo et règlen	égislatifs ientaires	
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
			de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France				
			Loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction		Loi n° 94-112 du 9 février 1994		
			Protection des acquéreurs de lots de copropriété	Surface acquise	Loi Carrez nº 96- 1996, a	1107 du 8 février rticle 1	A 46 de la loi du 10 juillet 1965
			Statut du bailleur privé conventionné		Loi de financ n° 1998-1266 c 1998, ai	lu 30 décembre	
			Réduction du droit d'enregistrement en matière de mutation à titre onéreux d'immeubles d'activité		Loi de financ n° 1998-1266 c 1998, ai	lu 30 décembre	1594 DA du CGI
			Clarification du régime fiscal des associations		Loi de finances pour 2000 n° 1999-1172 du 30 décembre 1999, article 15		206 et 261 du CGI
1996	92° Congrès de Deauville	Le monde associatif			Loi de finances pour 2002 n° 2001-1275 du 28 décembre 2001		
			Acceptation des legs par les associations		portant simpl procédure ac	lministrative egs en faveur de	
		grès de Le droit de l'enfant	Adoption internationale	Convention de la Haye	Loi n° 1998-147 artio		
1995	91° Congrès de		Donations aux petits enfants			du 30 décembre les 29 et 30	790 B du CGI
	Tours		Abrogation de toute discrimination concernant les enfants adultérins		2001 relative aux survivant et des e et modernis	5 du 3 décembre droits du conjoint enfants adultérins ant diverses lroit successoral, 1 et 25	
1994	90° Congrès de Nantes	L'environnement	Dations au Conservatoire du littoral		Loi de finances p 1346 du 30 dé artic		1716 du CGI
1993	89° Congrès de Cannes	Urbanisme et sécurité	En cas de déféré du préfet ou de recours contentieux à l'encontre d'un document d'urbanisme ou d'une autorisation d'urbanisme, l'auteur doit notifier le recours à l'auteur de la décision et au titulaire de		Loi n° 94-112 d Article R. 600- Urbai		

			Proposition du		Textes le et règlen		
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
			l'autorisation.				
			Lorsqu'elle annule pour excès de pouvoir un acte intervenu en matière d'urbanisme, la juridiction administrative doit se prononcer sur l'ensemble des moyens de la requête.		Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art. 37		L. 600-4-1 du Code de l'Urbanisme
			Préparation du passage à l'euro	Règles de passage à l'Euro	Loi n° 98-546 d portant divers d'ordre économi articles	es dispositions	
			Modalités de paiement du droit d'enregistrement sur certaines transmissions d'entreprises	Paiement fractionné du droit	Décret n° 93-877 du 25 juin 1993, article 1		397 A Annexe 3 du CGI
1992		Le Notaire, le Contrat et l'Europe	Préparation du passage à l'euro	Règles de passage à l'Euro	Loi n° 98-546 du 2 tant diverses dis économique et fin et	positions d'ordre ancier, articles 16	
			Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis EIRL	EIRL	Loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneuriat individuel à responsabilité limitée, article 1		L. 526-6 du code de commerce
1990	86° Congrès de Lille	La transmission des entreprises, vaincre les obstacles	Modalités de paiement du droit d'enregistrement sur certaines transmissions d'entreprises	Partition patrimoniale	adaptation du dro en difficultés et d traitement de surendettement individuel à respo	2010 portant it des entreprises es procédures de s situations de à l'entrepreneur	L. 621-2 du code de commerce
1989	85° Congrès de Strasbourg	Entreprises et marché unique	Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis EIRL	Revalorisation du tarif des notaires		nitée, articles 4 et	R. 123-37 du code de commerce
	83°	Patrimoine	Baisse de l'impôt sur	EIRL	Décret n° 2011-188 du 17 février 2011 modifiant le décret n° 78-262 du 8 mars 1978 portant fixation du tarif des notaires		
1987	Congrès de Toulouse	ngrès de professionnel de	les sociétés pour les bénéfices réinvestis EIRL	Tarif des actes Répertoire des métiers		r individuel à itée au répertoire	R. 562-15 du code de commerce
1987	83e Congrès de Toulouse	Patrimoine professionnel de l'entrepreneur	Statut du conjoint de l'artisan et du commerçant		Loi nº 82-596 du relative aux conjo de commerçants		1832-2 du code civil

		m)	Proposition du	511.11.11		égislatifs nentaires	Cadaa
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
					l'entreprise familiale, article 20		
					Décret n° 84-358	3 du 11 mai 1984	
					Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises		
					portant divers relatives à la entreprises e	lu 8 juillet 1983 es dispositions a fiscalité des et à l'épargne trielle	
						5 janvier 1988. inistrative 1988	
	79° 1983 Congrès d'Avignon	79e			relative aux fusion	i 5 janvier 1988 ns et aux scissions ommerciales	
						du 14 décembre 189	
1983		L'entreprise et ses partenaires				du 23 décembre 188	
			Statut du conjoint de l'artisan et du commerçant	Définition du statut du conjoint du chef d'entreprise artisanale ou commerciale	relative aux conjo de commerçants	u 10 juillet 1982 bints d'artisans et s travaillant dans e familiale	
			Copropriété		relative aux droi d'un immeuble so	2 janvier 1979 ts grevant les lots oumis au statut de opriété	
			Rapport et réduction		Loi n° 71-523 d	lu 3 juillet 1971	855, 859 et 860 du code civil
1979	76° Congrès de Paris	L'entreprise et le droit	L'absence		1977 portant réfo	du 28 décembre orme du titre IV du civil : des absents	Titre IV du code civil
1976	73° Congrès de Strasbourg	Pratique et évolution de la copropriété	Les sociétés civiles	Parts sociales inégales	modifiant le titre	4 janvier 1978 IX du livre III du civil	
1971	68e Congrès de	Le règlement des successions : Méthodes et	Indivision		1976 relative à l	du 31 décembre l'organisation de vision	
	Vittel	perspectives	Sociétés		Loi n° 66-538 d	u 24 juillet 1966	
1970	67º Congrès de Biarritz	Les sociétés civiles	Copropriété		Loi n° 65-557 d	u 10 juillet 1965	
1967	65° Congrès de Saint-Malo	L'indivision - Essai d'organisation dans l'évolution du droit	Ventes d'immeubles - construire		Loi n° 67-3 du	3 janvier 1967	
1966	64º Congrès de	Le droit des sociétés au service de	Clause pénale		Loi n° 75-597 d	lu 9 juillet 1975	

			Proposition du	B		égislatifs ientaires	
Année	Congrès	Thème du Congrès	Congrès	Points de droit	Total des lois : 96	Total des décrets : 16	Codes
	Royan	l'évolution des entreprises					
			Protection du consommateur		Loi n° 87-22 du	10 janvier 1978	
			Informateur et protection du consommateur		Loi n° 78-3 du 10 janvier 1978. Loi n° 79-596 du 13 juillet 1979		
1965	63° Congrès de Clermont- Ferrand	L'accession à la propriété dans la construction	Attribution préférentielle G.A.E.C Indivision			19 décembre 1961 du 8 août 1962	
	rerranu	rand moderne	Attribution préférentielle G.A.E.C Indivision			du 31 décembre 76	
			Société entre époux			n° 58-125 du Ibre 1958	
1961	59e Congrès de	Structures juridiques et transmission de	Régimes matrimoniaux		Loi n° 65-570 d	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965	
1701	Deauville	l'exploitation agricole	Remembrement rural	t Loi nº 60-792 du 2 aoû		du 2 août 1960	
1958	56° La femme mariée Congrès de dans l'économie		Orientation agricole		Loi n° 60-808	du 5 août 1960	
1750	Vichy	moderne	Copropriété		Loi n° 65-557 d	u 10 juillet 1965	
1957	55° Congrès de Bordeaux	Le notariat et la propriété immobilière moderne	Protection de l'enfance – Tutelle et émancipation – Autorité parentale Filiation		23 décen Loi n° 64-1230	n° 58-1301 du abre 1958 du 14 décembre 64	
1057	55e	Le notariat et la	Majorité		Loi n° 72-3 du	du 4 juin 1970 3 janvier 1972 lu 5 juillet 1974	
1957	Congrès de Bordeaux	propriété immobilière moderne	Envoi en possession du conjoint survivant		Ordonnance n° 58-1307 du 23 décembre 1958. Loi n° 63-699 du 13 août 1963		
1956	54° Congrès	Le statut juridique de l'enfant	Quotité disponible entre époux		Loi n° 71-523 d	u 31 juillet 1971	
	d'Évian-les- Bains	i eniant	Rapport et réduction				
1955	53° Congrès de Vittel	Les droits successoraux du conjoint survivant	Régimes matrimoniaux		Loi n° 65-570 d	u 13 juillet 1965	
1953	52º Congrès de Biarritz	Le statut juridique de la femme mariée					